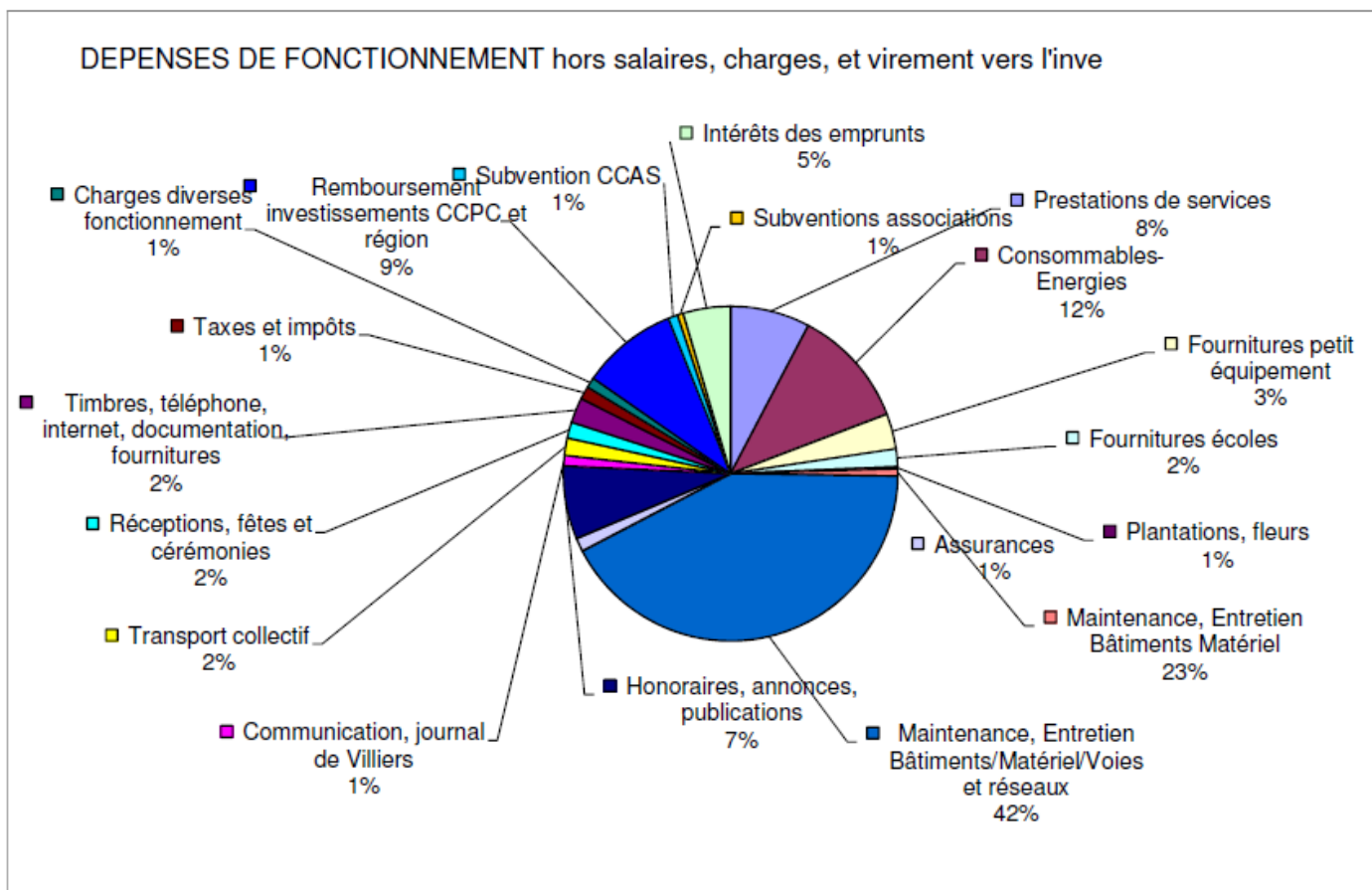
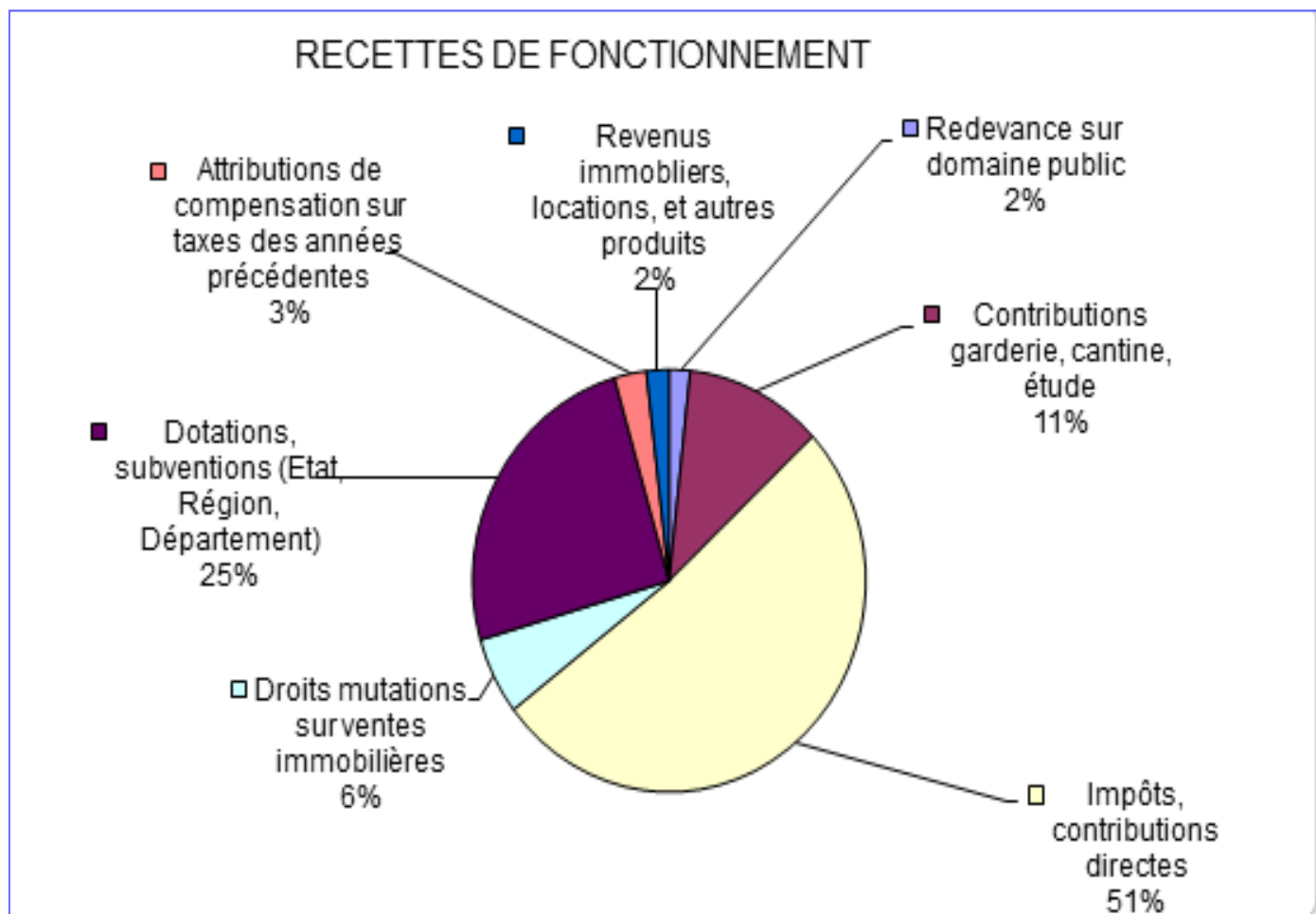


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Montants
Prestations de services	50 300
Consommables- Energies	75 000
Fournitures petit équipement	22 300
Fournitures écoles	11 275
Plantations, fleurs	1 300
Location mobilière	4 400
Maintenance, Entretien Bâtiments/Matériel/Voies et réseaux	274 687
Assurances	8 530
Honoraires, annonces, publications	46 100
Communication, journal de Villiers	6 670
Transport collectif	10 900
Réceptions, fêtes et cérémonies	10 150
Timbres, téléphone, internet, documentation, fournitures	15 800
Taxes et impôts	8 150
Charges diverses fonctionnement	6 550
Remboursement investissements CCPC et région	60 500
Subvention CCAS	6 000
Subventions associations	3 650
Intérêts des emprunts	29 900
<b>sout-total</b>	<b>652 162</b>
Indemnités Elus, Syndicats communaux	66 100
Charges de personnel	602 540
<b>Total</b>	<b>1 320 802</b>

Pour plus de lisibilité et afin de ne pas écraser le graphique, on été retirées, les dépenses effectuées pour alimenter les recettes d'investissement ainsi que les charges et salaires des personnels.



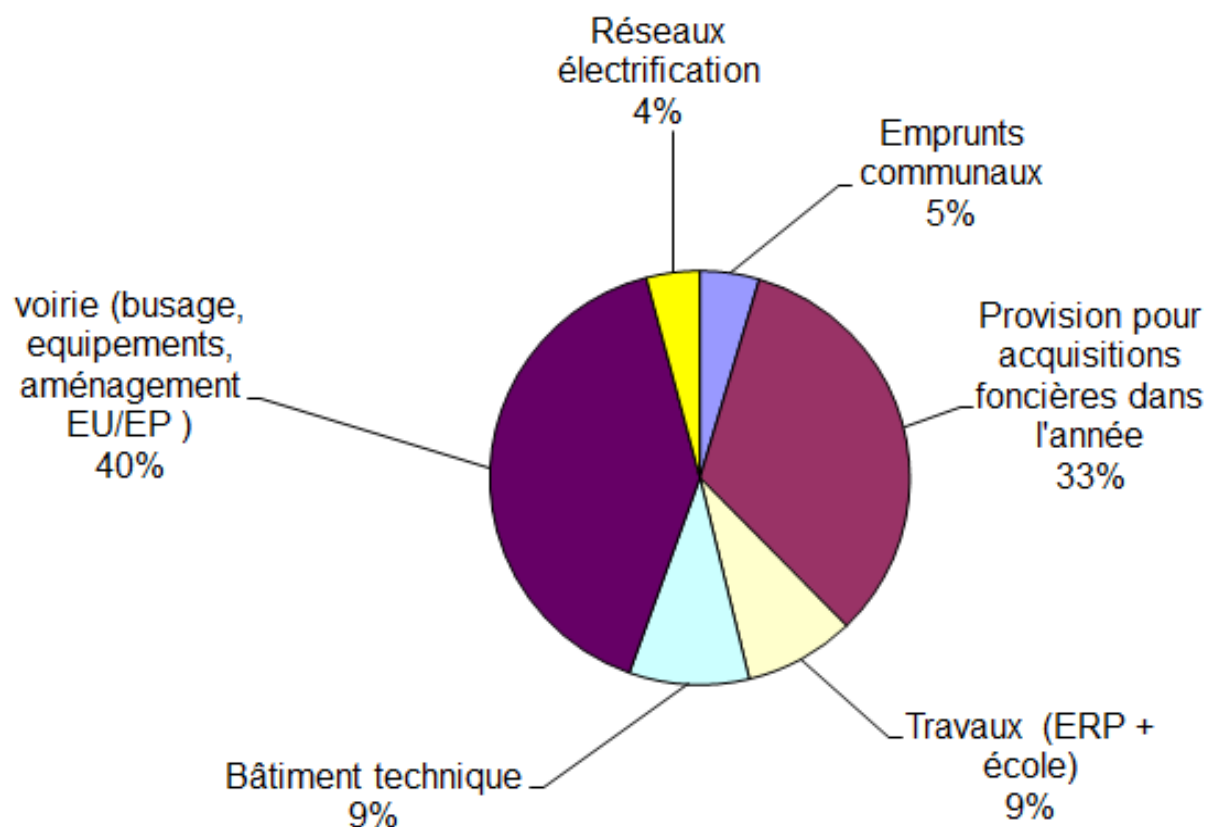
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Montants
Redevance sur domaine public	22 617
Contributions garderie, cantine, étude	149 500
Impôts, contributions directes	680 641
Droits mutations sur ventes immobilières	78 300
Dotations, subventions (Etat, Région, Département)	330 306
Attributions de compensation sur taxes des années précédentes	34 938
Revenus immobiliers, locations, et autres produits	24 500
<b>Total</b>	<b>1 320 802</b>



Cette année, le budget est financé à hauteur de 51 % par les recettes provenant de l'impôt. Les recettes de fonctionnement sont aussi constituées par les dotations de l'état ou les subventions de la région ou du département. Celles-ci baissent comme chaque année. La commune a aussi quelques revenus immobiliers correspondant à ses biens loués. Enfin l'attribution de compensation permet, « aux communes les plus pauvres » de recevoir une partie du trop perçu en impôts et taxes par « les communes les plus riches ».

La contribution des recettes pour la garderie et la cantine n'est à prendre en compte que pour 11 %. Ce budget étant déficitaire, ne nous permet toujours pas de baisser le prix des repas. Le % de fréquentation de l'étude nous permet de maintenir son tarif pour la rentrée prochaine.

## DEPENSES INVESTISSEMENT



DEPENSES INVESTISSEMENT	
	Montants
Emprunts communaux	68 700
Provision pour acquisitions foncières dans l'année	498 000
Travaux (ERP + école)	128 463
Bâtiment technique	139 000
voirie (busage, équipements, aménagement EU/EP)	608 000
Réseaux électrification	61 900
<b>Total</b>	<b>1 504 063</b>

Le poste « emprunt communaux » représente 5 %. Il est essentiellement composé des emprunts souscrits en 2003 dans le cadre de la construction de l'école maternelle ainsi que de la cantine scolaire. Ceux-ci se termineront qu'en 2024.

La commune a décidé de provisionner des fonds suffisants (dans la mesure de ses possibilités) pour permettre :

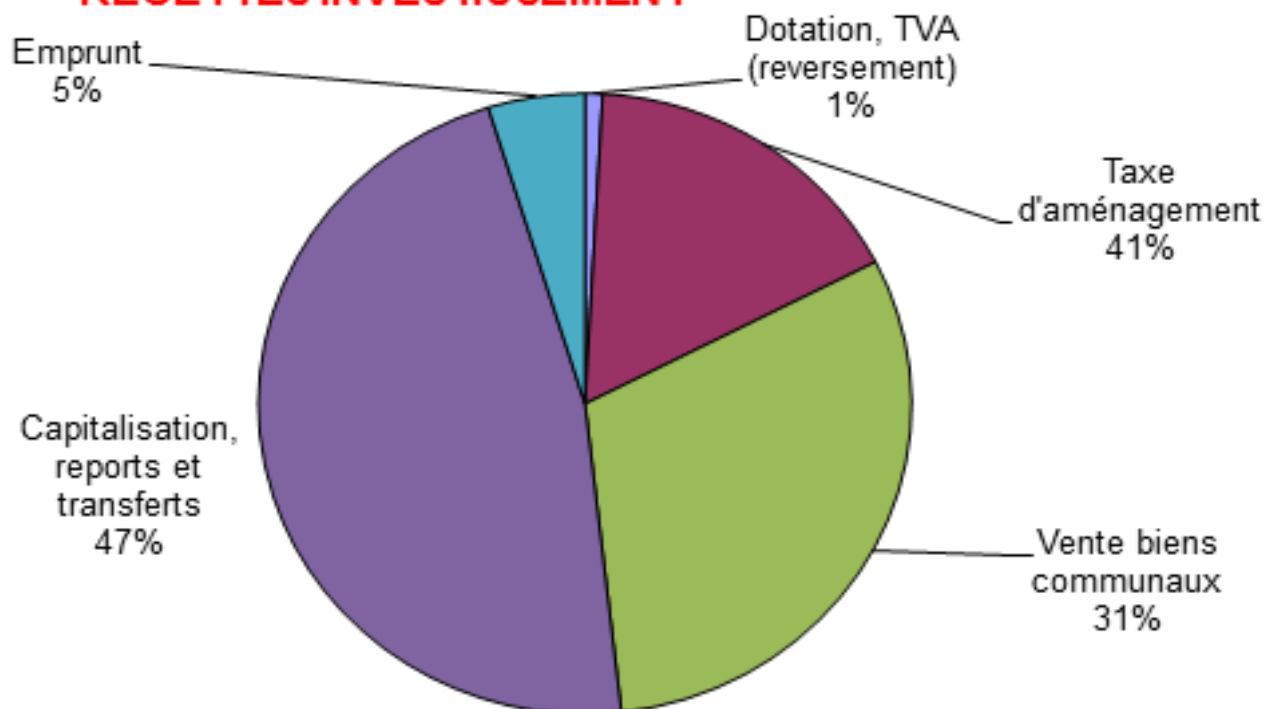
l'acquisition de certains terrains placés en ZAD communale dans le souci de maîtriser l'utilisation des parcelles en prévision de l'urbanisation future,

l'acquisition de la ferme du pré Aubry ainsi qu'à l'aménagement de la sente

la construction d'un bâtiment pour les services techniques,

la poursuite des investissements ERP aux normes handicapés

## RECETTES INVESTISSEMENT



## RECETTES INVESTISSEMENT

	Montants
Dotation, TVA (reversement)	13 000
Taxe D'aménagement	249 272
Vente biens communaux	463 000
Capitalisation, reports et transferts	706 791
Emprunt	72 000
<b>Total</b>	<b>1 504 063</b>

Comme chaque année le gros du budget des recettes d'investissement provient des reports et transferts, c'est-à-dire des dépenses qui n'ont pas pu être faites ou qui sont dues sur les exercices antérieurs.

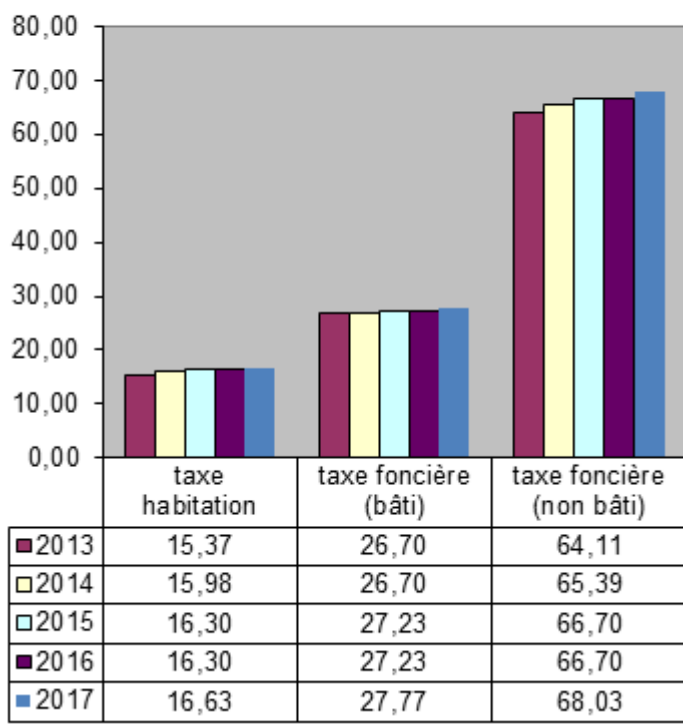
La Taxe d'aménagement est le produit des permis de construire déposés au cours de l'année.

La dotation, TVA (reversement) : ce poste est composé du remboursement de ces dépenses par l'état après deux ans.

L'équilibrage des comptes s'est fait en inscrivant un emprunt de 72 K€

La ville de Villiers Sur Morin fait preuve de volontarisme en continuant à investir, en évitant toutefois toute dérive d'endettement incontrôlé.

## EVOLUTION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DE 2013 A 2017



Le budget cette année, s'est équilibré en appliquant une hausse des taxes de 2 % pour l'ensemble des taxes malgré des charges toujours plus lourdes et des recettes minimales et en inscrivant un léger emprunt de 72.000 €.

Ci-dessous les différents tableaux et graphiques expliquent les chiffres présentés.

Ces pourcentages seront générateurs pour les recettes de 2017, dans la proportion suivante :

- taxe d'habitation :	327 445,00 €	}	680 641,00 €		48,11%
- taxe foncière (bâti) :	331 018,00 €			48,63%	
- taxe foncière (non bâti) :	22 178,00 €			3,26%	

Chacune des taxes représente donc sur l'ensemble des taxes communales :

- taxe d'habitation :	48,11 %	}	90 %
- taxe foncière (bâti) :	48,63 %		
- taxe foncière (non bâti) :	3,26 %		

Le taux apparemment élevé de la taxe foncière sur le non bâti n'a donc en fait qu'une très faible répercussion en valeur absolue sur le budget de la commune.